



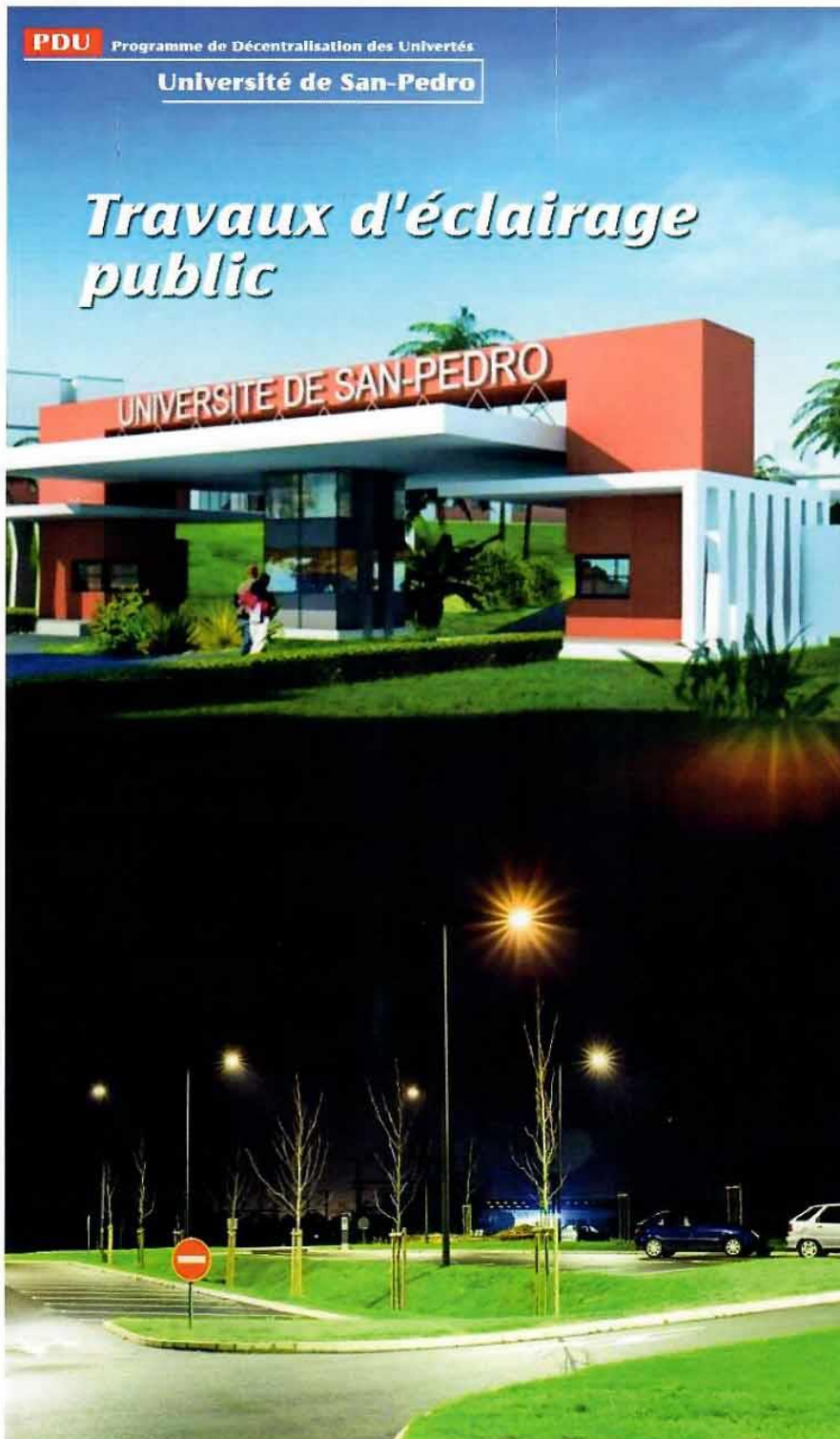
N°1518 du
25 Juin 2019

4000 F. CFA

Le Journal des Marchés Publics



BULLETIN OFFICIEL DES MARCHÉS PUBLICS DE CÔTE D'IVOIRE / SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT



Commune de Cocody



Travaux d'embellissement du
terre plein du boulevard Iatrilie

Mairie de Gohitafla



Travaux de construction
d'infrastructures scolaires primaires

Conseil Régional de Iffou (Daoukro)



Fourniture de matériels
médicaux, biomédicaux pour
l'équipement des maternités

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ DE SAN PEDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Programme de décentralisation des Universités (PDU).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet le travaux d'éclairage public de l'Université de San Pedro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget de ressources du PDU sur la ligne 2348.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à **6 000 000 FCFA**.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou

morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Programme de décentralisation
des Universités (PDU)

Section Marchés et
Affaires Juridiques
sise Abidjan Cocody, Riviera
III, rue Lycée Français, cité
Coprim, non loin de l'Eglise
Bon Pasteur, lot 1069, ilot 118
Tél. : 22 01 23 00

Cel. : 75 28 06 10 / 07 24 71 16
voir DR DJAMA N'Gou

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de **50 000 FCFA**.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard **le 26 juillet 2019 à 09 heures 30 minutes, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9**. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission

d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique **le 26 juillet 2019 à 10 heures, au bureau du Programme de Décentralisation des Universités (PDU)**.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à **l'adresse indiquée à l'article 7**.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application ♦



N° T 394/2019

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ DE SAN PEDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Programme de décentralisation des Universités (PDU).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet les travaux d'éclairage public de l'Université de San Pedro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget de ressources du PDU sur la ligne 2348.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 6 000 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Programme de décentralisation des Universités (PDU)
Section Marchés et affaires Juridiques
sise Abidjan Cocody, Riviera III, rue Lycée Français, cité Coprim,
non loin de l'Eglise Bon Pasteur, lot 1069, ilot 118
Tél. : 22 01 23 00
Cel. : 75 28 06 10 / 07 24 71 16
voir DR DJAMA N'Gou

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 26 juillet 2019 à 09 heures 30 minutes, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 26 juillet 2019 à 10 heures, au bureau du Programme de Décentralisation des Universités (PDU).

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

BOMP 107